Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230407-DEL202023-BF

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 7 avril 2023

N° 20/2023

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absents : 5

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
31/03/2023

Date d'affichage
31/03/2023

L'an deux mil vingt-trois, le 7 avril 2023 à 19h30, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de Morienval, sous la présidence, par Mme RULENCE Dorothée, maire, dûment convoqués le 31/03/2023.

Etaient présents :
Mme RULENCE Dorothée ; M. DE SOUSA Jean François ; M. DELAHAYE Frédéric ; Mme DE WAELE Isabelle ; M. MOREAU Régis ; M. KOUAOVI Eric ; Mme PAILLARD Elodie ; M. BRIATTE Hubert ; Mme GAMEIRO Lucie ; Mme CHARTIER Florence

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :
Mme SOLINAS Brigitte donne pouvoir à M. MOREAU Régis
M. LECHEVALIER Gilles donne pouvoir à Mme PAILLARD Elodie
Mme DETOURBET Marie Charlotte donne pouvoir à M. DELAHAYE Frédéric
Mme DERRIEN Véronique donne pouvoir à M. DE SOUSA Jean François
M. DELBAR Jean Pierre donne pouvoir à M. BRIATTE Hubert

Etai(ent) excusé(s) : Néant

Etai(ent) non excusé(s) : Néant

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. DE SOUSA Jean François

OBJET

VOTE BUDGET PRIMITIF 2023 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Vu les articles L2311-1, L2312-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs au vote du budget primitif,
Vu l'instruction budgétaire M57
Suite à la commission de finances, Mme la Maire expose au conseil municipal les propositions nouvelles du budget primitif 2023 par chapitre et par opérations. Il s'équilibre comme suite :

Section Investissement	
Dépenses :	415 426,00 €
RAR 2022 :	0,00 €
Soit total des dépenses :	**415 426,00 €**
Recettes :	415 426,00 €
RAR 2022 :	0,00 €
Soit total des recettes :	**415 426,00 €**
Section Fonctionnement	
Dépenses :	**174 784,72 €**
Recettes :	**174 784,72 €**

Envoyé en préfecture le 20/04/2023
Reçu en préfecture le 20/04/2023
Publié le
ID : 060-216004259-20230407-DEL202023-BF

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés

- **VOTE** le budget primitif 2023 en équilibre, par chapitre et opérations

Ainsi fait et délibéré le 07/04/2023, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Dorothée RULENCE,
Maire

